

CC 2021 0099

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 17 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Joël LE JEUNE, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 18 juin 2021.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants

Présents ce jour : 60 Procurations : 11

Étaient présents :

M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BARBIER Françoise , M. BETOULE Christophe , M. BODIOU Henri , Mme BOIRON Bénédicte , M. BOURIOT François , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , Mme COADIC Marie-Laure , M. COENT André , M. COLIN Guillaume , M. CORNEC Gaël , Mme CORVISIER Bernadette , Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine , M. DELISLE Hervé , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , M. HOUSSAIS Pierre , Mme LE DILAVREC Nathalie (suppléante de M. HOUZET Olivier), Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. LATIMIER Hervé , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , Mme LE GUÉZIEC Patricia , M. LE HOUEROU Gilbert , M. LE JEUNE Joël , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROI Christian , M. L'HEREEC Patrick , M. MAHE Loïc , M. MARTIN Xavier , M. MEHEUST Christian , M. MERRER Louis , M. NEDELLEC Yves , M. NICOLAS Gildas , M. OFFRET Maurice , Mme LE COQ-BERESCHEL Annyvonne (suppléante de M. PARANTHOEN Henri), M. PEUROU Yves , M. PHILIPPE Joël , M. CLIQUET Grégoire (suppléant de Mme PIEDALLU Anne-Françoise), Mme PONTAILLER Catherine , M. POUGNARD Xavier , Mme PRIGENT Brigitte , Mme ALLAIN Sonia (suppléante de M. QUILIN Gérard), M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , M. ROGARD Didier , Mme BONNIEC Carole (suppléante de M. SALIOU Jean-François), M. SEUREAU Cédric , M. STEPHAN Alain , M. TERRIEN Pierre , M. THEBAULT Christophe , Mme TURPIN Sylvie

Procurations :

Mme BRIDET Catherine à M. CORNEC Gaël, M. COCADIN Romuald à M. PHILIPPE Joël, Mme CRAVEC Sylvie à M. EGAULT Gervais, M. JEFFROY Christian à M. LE JEUNE Joël, M. KERVAON Patrice à M. ROBERT Eric, M. LE ROLLAND Yves à M. THEBAULT Christophe, M. LEON Erven à M. ARHANT Guirec, Mme NICOLAS Sonya à M. LE BIHAN Paul, Mme NIHOARN Françoise à M. TERRIEN Pierre, M. PRIGENT François à Mme LE GUÉZIEC Patricia, Mme PRUD'HOMM Denise à M. POUGNARD Xavier

Étaient absents excusés :

M. DROUMAGUET Jean, M. GARZUEL Alain, M. HENRY Serge, M. LE BRAS Jean-François, M. LE GALL Jean-François, Mme LE MEN Françoise, Mme LOGNONÉ Jamila, M. MAINAGE Jacques, Mme PIRIOU Karine, M. PONCHON François, M. QUENIAT Jean-Claude, M. RANNOU Laurent, M. ROUSSELOT Pierrick, M. STEUNOU Philippe

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme KERRAIN Tréfina, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Proposition de périmètres des Sites Patrimoniaux Remarquables de Perros-Guirec

Depuis le 27 mars 2017, en application de la loi ALUR, Lannion-Trégor Communauté est compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

La Ville de Perros-Guirec a sollicité Lannion-Trégor Communauté pour réviser son Site Patrimonial Remarquable (SPR). La Ville est partie du constat suivant : le SPR (ancienne ZPPAUP) approuvé le 06/10/1998 a atteint ses limites au regard du contexte législatif actuel, avec les Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.

Ainsi, par délibération du 25 juin 2019, Lannion-Trégor Communauté a lancé la révision du (SPR) de Perros-Guirec.

La procédure de révision du SPR se décompose en deux phases : la première, définit le périmètre du SPR et la deuxième, élabore l'outil de gestion (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine).

Cette première phase d'étude s'est concrétisée par l'élaboration d'une étude préalable

permettant d'évaluer l'intérêt historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager du territoire (cf. annexe). La hiérarchisation des enjeux qui en découle et la prise en compte des outils relais (sites classés, article L.151-19 du code de l'urbanisme, zones naturelles du PLU, Périmètres Délimités des Abords), ont conduit à proposer la création de deux SPR en remplacement de l'actuel SPR (cf. annexe) :

- un SPR à Ploumanac'h,
- un SPR dit « balnéaire et littoral » couvrant les secteurs de Trestignel et du bourg.

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** Le Code du patrimoine et notamment les articles L.631-1 ; L.631-2 et les suivants ;
- VU** La délibération du Conseil Municipal de Perros-Guirec en date du 3 juin 2021 ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

- VALIDER** Les propositions de périmètres des Sites Patrimoniaux Remarquables sur la commune de Perros-Guirec.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter auprès du Préfet de Région un passage en Commission Nationale de l'Architecture et du Patrimoine.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter auprès du Préfet de Département une enquête publique.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 06 JUIL. 2021
Publiée et affichée le 06 JUIL. 2021

LE PRÉSIDENT,
Joël LE JEUNE



LE PRÉSIDENT,
Joël LE JEUNE

